

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 22 novembre 2017.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 22 novembre 2017 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents : Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)

M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. André Fournier (Causapscal)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Érène)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2^e représentant) : Dave Robichaud (représentant Causapscal)
Représentant Amqui

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absences : M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)
M. Bruno Côté (représentant Sayabec)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
M. Bertin Denis, directeur du service d'aménagement et d'urbanisme
M. Guillaume Viel, directeur du service de Développement
Mme Nathalie Lévesque, directrice du service de Génie municipal
M. Ghislain Paradis, directeur du service de protection incendie et d'organisation de secours
M. Mario Turbide, directeur du service de foresterie
M. André Blouin, directeur du service d'évaluation foncière
Mme Édith Pâquet, trésorière adjointe

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2017-219 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 22 novembre 2017

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2017-220 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 novembre 2017

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2017
4. Période de question de l'assistance
5. Approbation de la liste des comptes
6. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme - Adoption du règlement 2017-08 modifiant le Schéma d'aménagement
7. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours - Appel d'offres pour études géotechniques et contrôle qualité des matériaux (caserne no 1) – Adjudication du contrat
8. Communication du service de génie municipal
 - 8.1. Prolongation du contrat d'entretien ménager - Palais de justice
 - 8.2. Programme (PISRMM)
9. Projet du centre administratif de la MRC - Approbation de la demande de paiement N° 4
10. Financement d'emprunts – Règlements Nos 2016-09, 2016-20 et 2017-04 – Résolution de concordance
11. Correspondance
12. Adoption des prévisions budgétaires 2018 - MRC de La Matapédia
 - 12.1. Partie 1 - Budget de la MRC – partie commune à l'ensemble
 - 12.2. Partie 2 - Inspection municipale
 - 12.3. Partie 3 - Gestion des terres publiques intramunicipales (TPI)
 - 12.4. Partie 4 - Délégation gestion des terres publiques

- 12.5. Partie 5 - Premiers répondants Secteur Est
- 12.6. Partie 6 - Premiers répondants Secteur Ouest
- 12.7. Partie 7 - Route Verte
- 12.8. Partie 8 - Biomasse – Emprunt Fonds municipal Vert
- 12.9. Partie 9 - Investissement parc éolien Lac-Alfred
- 12.10. Partie 10 - Investissement parcs éoliens Régie Énergie BSL (Roncevaux et Nicolas-Riou)
- 12.11. Territoires non organisés (TNO)
- 13. Règlement N° 2017-10, décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2018 – Adoption du projet de règlement
- 14. Nominations
 - 14.1. Nomination du préfet suppléant
 - 14.2. Nomination des membres du comité administratif
 - 14.3. Nomination des représentants de la MRC sur les comités et organisations
- 15. Planification des prochaines rencontres et séances du conseil
 - 15.1. Séance d'ajournement, mardi le 28 novembre 2017, 19h30
 - 15.2. Séance ordinaire, mercredi le 13 décembre 2017, 19h30
- 16. Période de questions de l'assistance
- 17. Autres sujets
 - 17.1. Révision du code d'éthique et de déontologie du préfet – Avis de motion et présentation du projet de règlement
 - 17.2. Déclaration d'intérêt pécuniaire du préfet - Dépôt
 - 17.3. Renouvellement 2017-2018 - Entente MRC et CRD du Bas-Saint-Laurent – Attractivité (FDT Régional)
 - 17.4. Position de la MRC sur les coupures de postes chez Bell Média
- 18. Levée de la séance (ajournement)

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2017

Résolution CM 2017-221 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2017

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Gérard Grenier, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2017.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

5. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

Résolution CM 2017-222 concernant l'acceptation de la liste des comptes pour la période du 26 octobre au 22 novembre 2017

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'adopter la liste des comptes pour la période du 26 octobre au 22 novembre 2017 pour un montant de 772 878,93 \$.

Adoptée.

Résolution CM 2017-223 concernant l'acceptation de la liste des paiements effectués par AccèsD pour la période du 25 octobre au 22 novembre 2017

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter la liste des paiements effectués par AccèsD pour la période du 25 octobre au 22 novembre 2017 pour un montant de 324 516,00 \$.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

6.1 Adoption du règlement 2017-08 modifiant le Schéma d'aménagement

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 28 novembre 2017 à 19h30.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS - APPEL D'OFFRES POUR ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CONTRÔLE QUALITÉ DES MATÉRIAUX (CASERNE NO 1) – ADJUDICATION DU CONTRAT

Résolution CM 2017-224 concernant un mandat spécifique pour une étude géotechnique et contrôle des matériaux pour la caserne incendie #1 (Amqui)

Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres de services professionnels sur invitation ;

- Considérant qu'elle a reçu deux (2) soumissions dans le cadre de cet appel d'offres :
- GHD
 - Englobe Corp.
- Considérant que l'octroi dudit contrat occasionne une dépense de moins de 25 000 \$ (taxes et tous frais applicables inclus) ;
- Considérant que tout membre du Conseil de la MRC, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer ;
- Considérant que la dépense sera financée sur le règlement d'emprunt du projet de construction de la caserne #1.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. d'octroyer le contrat d'étude géotechnique et contrôle des matériaux – Caserne incendie #1 (Amqui) à Englobe Corp. au montant de 22 149,93 \$ (incluant les taxes et tous frais applicables);
2. d'autoriser Monsieur Mario Lavoie à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

8.1 Prolongation du contrat d'entretien ménager - Palais de justice

Résolution CM 2017-225 concernant la prolongation du contrat d'entretien ménager - Palais de justice

- Considérant que le devis d'entretien ménager du Palais de Justice inclut une clause de prolongement d'une année;
- Considérant que le gestionnaire du Palais de Justice est très satisfait des services de l'entreprise;
- Considérant que le coût du contrat est de 20 103,38\$ par an;
- Considérant que le contrat débiterait le 1er janvier 2018;
- Considérant que tout membre du Conseil de la MRC, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer;
- Considérant que la dépense est déjà prévue au budget du Palais de Justice.

En conséquence, sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu :

1. de prolonger, d'une année supplémentaire, le contrat d'entretien ménager de la compagnie Service ménager Saynet au Palais de Justice au montant de 20 103,38 \$ (incluant les taxes et tous frais applicables);
2. d'autoriser Monsieur Mario Lavoie à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

8.2 Programme PISRMM

Résolution CM 2017-226 concernant une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour réaliser le Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)

- Considérant que la MRC de La Matapédia a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;
- Considérant que la MRC de La Matapédia désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports pour l'élaboration d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;

Pour ces motifs, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia :

1. autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme;
2. autorise M. Mario Lavoie, directeur général à signer le formulaire de demande d'aide financière.

Adoptée.

9. PROJET DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC - APPROBATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT N° 4

Résolution CM 2017-227 concernant l'approbation de la demande de paiement no 4 du projet de centre administratif

Sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'approuver la demande de paiement N° 4 de Construction Marcel Charest et Fils Inc. pour la construction du centre administratif pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2017 qui se résume comme suit :

Montant initial du marché :	3 949 000.00 \$
Montant des modifications acceptées :	0.00 \$
Montant des travaux exécutés à ce jour :	1 369 397.06 \$
Total payable à ce jour :	1 369 397.06 \$
Moins les paiements antérieurs :	848 402.99 \$
Montant à payer de la présente demande :	520 994.08 \$
TPS :	26 049.70 \$
TVQ :	51 969.16 \$
Total à payer :	599 012.94 \$

Adoptée.

10. FINANCEMENT D'EMPRUNTS – RÈGLEMENTS N^{os} 2016-09, 2016-20 ET 2017-04 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

Résolution CM 2017-228 concernant la résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 250 000 \$ qui sera réalisé le 14 décembre 2017

Considérant que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de La Matapédia souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 250 000 \$ qui sera réalisée le 14 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2016-09	166 200 \$
2016-09	464 500 \$
2016-20	650 000 \$
2016-20	350 000 \$
2017-04	619 300 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

Considérant que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 2016-09, 2016-20 et 2017-04, la Municipalité régionale de comté de La Matapédia souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Jean-Come Lévesque, il est résolu :

- que les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
 - les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 14 décembre 2017;
 - les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 juin et le 14 décembre de chaque année;
 - les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
 - les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
 - CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
 - CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
 - CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD VALLEE DE LA MATAPEDIA
15, RUE DU PONT
AMQUI, QC
G5J 2P4

- que les obligations soient signées par le préfet et le secrétaire-trésorier. La Municipalité régionale de comté de La Matapédia, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;
- 2. que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 2016-09, 2016-20 et 2017-04 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée.

11. **CORRESPONDANCE**

La correspondance est déposée aux membres du conseil. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 2017-11-10 : M. Sylvain Lepage, directeur-général, FQM
- 2017-11-10 : Société québécoise des infrastructures
- 2017-11-13 : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

12. **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 - MRC DE LA MATAPÉDIA**

12.1 **Partie 1 - Budget de la MRC – partie commune à l'ensemble**

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 28 novembre 2017 à 19h30.

12.2 **Partie 2 - Inspection municipale**

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 28 novembre 2017 à 19h30.

12.3 **Partie 3 - Gestion des terres publiques intramunicipales (TPI)**

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 28 novembre 2017 à 19h30.

12.4 **Partie 4 - Délégation gestion des terres publiques**

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 28 novembre 2017 à 19h30.

12.5 **Partie 5 - Premiers répondants Secteur Est**

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 28 novembre 2017 à 19h30.

12.6 **Partie 6 - Premiers répondants Secteur Ouest**

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 28 novembre 2017 à 19h30.

12.7 **Partie 7 - Route Verte**

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 28 novembre 2017 à 19h30.

12.8 **Partie 8 - Biomasse – Emprunt Fonds municipal Vert**

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 28 novembre 2017 à 19h30.

12.9 **Partie 9 - Investissement parc éolien Lac-Alfred**

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 28 novembre 2017 à 19h30.

12.10 **Partie 10 - Investissement parcs éoliens Régie Énergie BSL (Roncevaux et Nicolas-Riou)**

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 28 novembre 2017 à 19h30.

12.11 **Territoires non organisés (TNO)**

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 28 novembre 2017 à 19h30.

13. **RÈGLEMENT N° 2017-10, DÉCRÉTANT LES RÉPARTITIONS, TARIFICATIONS ET TAUX DE TAXES RELATIFS AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET DES TNO POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 28 novembre 2017 à 19h30.

14. **NOMINATIONS**

14.1 **Nomination du préfet suppléant**

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 28 novembre 2017 à 19h30.

14.2 **Nomination des membres du comité administratif**

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 28 novembre 2017 à 19h30.

14.3 **Nominations des représentants de la MRC sur les comités et organisations**

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 28 novembre 2017 à 19h30.

15. **PLANIFICATION DES PROCHAINES RENCONTRES ET SÉANCES DU CONSEIL**

15.1 **Séance d'ajournement, mardi le 28 novembre 2017, 19h30**

La prochaine rencontre du conseil est la séance d'ajournement du 28 novembre à 19h30.

15.2 **Séance ordinaire mercredi le 13 décembre 2017, 19h30**

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra mercredi le 13 décembre 2017 à 19h30.

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

17. **AUTRES SUJETS**

17.1 **Révision du code d'éthique et de déontologie du préfet – Avis de motion et présentation du projet de règlement**

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 28 novembre 2017 à 19h30.

17.2 **Déclaration d'intérêt pécuniaire du préfet – Dépôt**

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 28 novembre 2017 à 19h30.

17.3 **Renouvellement 2017-2018 - Entente MRC et CRD du Bas-St-Laurent – Attractivité (FDT Régional)**

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 28 novembre 2017 à 19h30.

17.4 **Position de la MRC sur les coupures chez Bell Média**

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 28 novembre 2017 à 19h30.

18. **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Résolution CM 2017-229 concernant l'ajournement de la séance ordinaire du 22 novembre 2017

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, il est unanimement résolu d'ajourner la séance au 28 novembre 2017 à 19h30. Il est 20h10.

Adoptée.